



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 302 Date de création 13 July 1992 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: Kao-Seal

b - Identification du produit

COATING, ADHESIF

c - Utilisation du produit

Produit de sellement pour ciment réfractaire, anti-poussière pour fibres céramiques et adhésif.

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

En cas d'urgence

Un contact prolongé ou répété peut engendrer un légère irritation. Les vapeurs ou les aérosols, lorsqu'ils sont générés, peuvent provoquer une irritation des yeux, de nez et des voies respiratoires.

c - Effets chroniques

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classé l'acétate de vinyle comme un cancérigène possible pour l'homme (groupe 2B).

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Acetate de vinyl	108-05-4	0.4

NOTE:
Ceci est une émulsion aqueuse de polymère

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

En cas d'apparition d'une irritation, rincer immédiatement les yeux à l'aide de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins ou des conseils médicaux.

Peau

Laver à grande eau. Utiliser du savon si disponible.

Voies respiratoires

Sortir à l'air frais. En cas de respiration difficile, donner de l'oxygène. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Voies gastro-intestinales

Rincer la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser les mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant. Eau pulvérisée ou en brouillard. Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8, isoler la zone dangereuse et interdire l'accès à tout personnel inutile et non protégé. Aucune précaution environnementale particulière requise. Ne pas laisser les matériaux contaminer le réseau des eaux souterraines.

b -

Nettoyer à l'aide d'un matériau absorbant le liquide (sable). Laver le site de déversement soigneusement à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent. Mettre au rebut selon les règlements des gouvernements fédéraux, nationaux et locaux.

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Suivre toutes les mesures de précautions mentionnées sur la FDS et l'étiquetage.

b - Conteneurs vides

Pour un stockage en toute sécurité, stocker à une température comprise entre 1 °C (33,8 °F) et 37 °C (98,6 °F). En dessous de cette limite de température, le produit sera endommagé de manière irréversible et ne sera plus utilisable. Au-delà de cette limite de température, les propriétés du produit sont modifiées. Pour obtenir plus de renseignements sur la durée de conservation des produits, vérifier les étiquettes sur le récipient ou consulter la fiche technique.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Acétate de vinyl	Non établi	10 ppm (Moyenne pondérée sur 8 hr) 15 ppm (pic)	Aucune

AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

b - Mesures techniques

Fournir une ventilation par aspiration localisée suffisante pour maintenir l'exposition des travailleurs en dessous des valeurs limites d'exposition. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Gants requis: L'utilisation de gants résistant chimiquement est recommandée.
Vêtement de protection: Il est recommandé d'utiliser des uniformes, combinaisons ou une blouse de laboratoire.
Utiliser des bottes en caoutchouc et tabliers en cas d'exposition sévère.
Changement/enlèvement des vêtements: Retire les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Hygiène: Se laver avant de manger, boire ou d'utiliser les toilettes.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Utiliser des équipements de protection respiratoire approuvés par le NIOSH si les concentrations de vapeur ou de brouillard sont irritants.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Blanc, odeur légère
b - Odeur	Acrylique
c - Seuil de l'odeur	Non disponible
pH	4,0-5,0
Point de fusion	Comme l'eau
Point d'ébullition	>212°F
g - Point d'inflammabilité	> 100,00 °C (> 212 °F) Vase clos
h - Taux d'évaporation	1,00 identique à l'eau
i - Inflammabilité	Sans objet
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sans objet
Pression de vapeur	17.5 mmHg (20 C)
Densité de vapeur (Air=1)	>1,000 (air = 1)
Solubilité dans l'eau (%)	Miscible
Gravité spécifique	1.060 (Eau = 1)
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Non disponible
p - Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
q - Température de décomposition	Non disponible
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Congélation. Le produit peut être instable si congelé.

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Ce produit peut réagir avec les agents oxydants forts

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

b - Toxicité aiguë

left blank intentionally

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

Les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été complètement évaluées. Il est nécessaire de mettre en œuvre de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas injecter ou inhaler.

Acétate de vinyle:

Ce produit contient des résidus d'acétate de vinyle. Les vapeurs d'acétate de vinyle peuvent causer des tumeurs dans les voies respiratoires d'animaux de laboratoire exposés à des concentrations de 600ppm vie entière. Une concentration de 200 ppm provoque des irritations. Une concentration de 50 ppm ne produit pas d'effet observable. Il n'y a pas d'effets observés chez l'homme exposé à des niveaux équivalents ou inférieurs au TLV de l'ACGIH.

L'IARC a déterminé que l'acétate de vinyle était un cancérigène possible chez l'homme (Monographie de l'IARC, Vol. 63, 1995). En faisant son évaluation globale, le groupe de travail de l'IARC a considéré les informations suivantes:

(i) L'acétate de vinyle est rapidement transformé en acétaldéhyde dans le sang humain et dans les tissus des animaux.

(ii) Il y a suffisamment d'évidence chez les animaux de laboratoire indiquant que l'acétaldéhyde est cancérigène. (IARC, 1987).

L'acétate de vinyle et l'acétaldéhyde induisent des cancers des parois nasales chez le rat après administration par inhalation.

(iii): L'acétate de vinyle et l'acétaldéhyde sont génotoxiques pour les cellules humaines in vitro et chez l'animal in vivo.

Toxicité de l'acétate de vinyle:

TOXICITE ORALE: NOTES SUR LA TOXICITE ORALE

Oral LD50: Rat 2920 mg/kg. Peut causer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Oral LD 50: Souris: 1600 mg/kg. Peut causer des irritations de la bouche, de la gorge et des voies respiratoires et une dépression de système nerveux central.

TOXICITE DERMAL: NOTES SUR LA TOXICITE DERMAL

Dermale LD50: Lapin: 2335 mg/kg. Irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut engendrer en sensibilisation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut engendrer un assèchement de la peau, des craquelures et une dermatite.

TOXICITE PAR INHALATION: NOTE SUR LA TOXICITE PAR INHALATION

Inhalation LC50 (4h): Rat 4000ppm. Irritant respiratoire. Les vapeurs peuvent engendrer une somnolence et des étourdissements.

Inhalation LC50 (4h.): Lapin 2500 ppm. L'aspiration du produit dans les poumons suite à leur ingestion peut causer des affections pulmonaires pouvant être à l'origine de pneumonies.

NOTE SUR LES YEUX

Cause des irritations oculaires sévères.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Le CIRC a classé l'acétate de vinyle comme étant un cancérigène possible pour l'homme (groupe 2B).

12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

c - Potentiel de bioaccumulation

d - Mobilité dans le sol

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Éliminer le déchet conformément aux réglementations environnementales fédérales, d'état et locales. Si vous n'êtes pas sûr de connaître la réglementation consultez votre département de santé publique local ou l'office local de l'agence pour la protection de l'environnement (EPA). Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit. Suivre les recommandations données dans les fiches de données de sécurité ou sur l'étiquetage même après les avoir vidés.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Étiquetage: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

EPA :Ce produit contient 0.6% (en poids) d'acétate de vinyle (N°CAS 108-05-4), substances déclarables conformément à la section 313 (40 CFR 372). Ce produit est manufacturé en conformité avec tous les dispositions de la réglementation TSCA (Toxic Substances Control Act), 15 U.S.C. 2601 et suivantes.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

Californie: Proposition 65

MISE EN GARDE: Ce produit contient les substances chimiques suivantes qui sont connus en Californie pour être cancérigène, causer des anomalies congénitales, ou d'autres problèmes au niveau de la reproduction. Ces substances sont présentes sous forme de trace à moins qu'une concentration spécifique soit donnée en section 2 de la fiche de données de sécurité

COMPOSE	N° CAS
Formaldéhyde	50-00-0
N-Méthylolacrylamide	924-42-5
Acrylamide	79-06-1
Acétaldéhyde	75-07-0
Éthylene oxide	75-21-8
1,4-Dioxane	123-91-1
Propylene oxide	75-56-9

15.2 -

Un ou plusieurs composants ne figurent pas et ne sont pas dispensés de figurer sur la liste intérieure des substances ou sur la liste extérieure des substances du Canada.

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

left blank intentionally

Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Evaluation de danger SIMD

HMS santé effet aigu: 1

HMS feu: 0

HMS réactivité: 0

HMS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.